

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 51 du 18.12.2015
Piliers du 18.12.2015
au 18.01.2016

Monthey, le 16 décembre 2015

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Midam SA, Case postale 112, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 5578, folio 38, au lieu-dit « Vergottes », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'475/1'121'160; dossier déposé le 14 décembre 2015.
Objet : construction d'une villa de deux appartements et des aménagements extérieurs y relatifs.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation aux mouvements de terre et à la hauteur du mur de soutènement.
- Requérante : PPE « Anémone B », par la Fiduciaire Turin & Associés SA, En Reutet 9, 1868 Collombey.
Situation : parcelle No 2757, folio 18, au lieu-dit « Sous Hautavy », située en zone R6, habitation collective C, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'800/1'123'180; dossier déposé le 11 décembre 2015.
Objet : création de 6 places de parc.
- Requérants : Mme et M. Giuseppa et Yann Gabioud, représentés par Lodge Sàrl, M. Alain Bornet, Rte du Simplon 9, 1845 Noville.
Situation : parcelles Nos 600 et 3707, folio 7, au lieu-dit « Cotterg », situées en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; parcelle No 600 propriété de M. Charly Moulin et de la société P. & F. Moulin Sàrl, promis-vendu aux requérants, et, parcelle No 3707 propriété de M. André Guigoz; coordonnées : 2'562'020/1'122'805; dossier déposé le 13 novembre 2015.
Objet : transformations intérieures du bâtiment existant et aménagement de places de parc.
Remarque : les places de parc nécessitent une dérogation à l'alignement de la route cantonale.

4. Requérant : M. Laurent Gay, représenté par BTA SA, Rte d'Aproz 6, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 5973, folio 38, au lieu-dit « Chenalette », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'310/1'121'120; dossier déposé le 4 décembre 2015.
Objet : construction d'une pergola.
5. Requérant : M. Jean-Jacques Crittin, représenté par le bureau d'architecture aalberti SA, Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1A, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5214, folio 36, au lieu-dit « Grand Clos », située en zone R2, individuelle coteau A, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'275/1'121'300; dossier déposé le 3 décembre 2015.
Objet : construction de deux villas jumelles et d'un appartement de 2.5 pièces Minergie, ainsi que les aménagements extérieurs y relatifs – modification partielle du projet autorisé le 2 mars 2015.
6. Requérante : Smart Building SA, représentée par le bureau JME-Architecture SA, Av. de Chillon 36, 1820 Montreux.
Situation : parcelle No 6136, folio 23, au lieu-dit « Boeuferrant », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la commune de Monthey, promis-vendu à la requérante; coordonnées : 2'562'910/1'125'025; dossier déposé le 15 décembre 2015.
Objet : construction d'un parking de 26 places.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale.
7. Requérante : Syngenta Crop Protection Monthey SA, Rte de l'Île-au-Bois, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5540, folio 20, au lieu-dit « Tornettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'563'396/1'122'547; dossier déposé le 15 décembre 2015.
Objet : aménagement d'une place de dépotage – B435.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 18 janvier 2016 à 18.00 heures